



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 75208

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la mise en oeuvre d'une politique de renouveau du cabotage. Elle rappelle que si le cabotage maritime est certes un moyen efficace de diminuer l'accroissement du trafic routier il n'a pas cependant la souplesse de la route. Dès lors, la réussite de ce mode de transports de marchandises ne saurait constituer une véritable offre sans une politique volontariste et des aides incitatives de nature à limiter les surcoûts liés aux manutentions vers les ports notamment. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour favoriser une véritable politique de cabotage maritime.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75208

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1966